

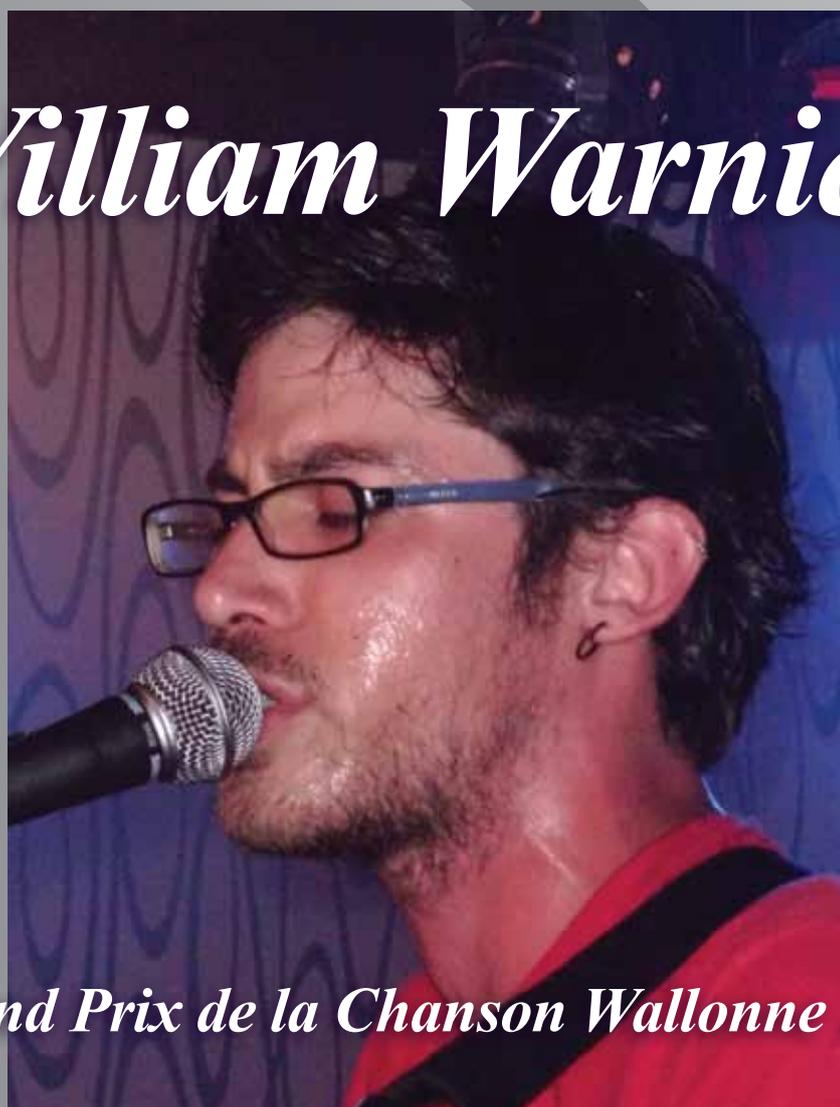
TRIMESTRIEL N°23
Juin-Juillet-Août 2012
Le numéro 1,50 €
Expéditeur : Paul Lefin UCW
Rue Surléf, 20 4020 LIEGE
BUREAU DE DEPOT LIEGE X
N°agr. P601169

België-Belgique
PB-PP
9/2809

Magazine

Du bilinguisme wallon

COCCORICO



William Warnier,

Grand Prix de la Chanson Wallonne 2012

Cocorico Magazine

**Le journal du
bilinguisme wallon**

Editeur responsable :

Paul LEFIN

☎ 04/3426997

Rue Surllet, 20

4020 Liège

Trimestriel tiré à 4000 ex.

Avec l'aide de la Communauté française de Belgique et de la Région Wallonne.

Avec le soutien du Conseil des langues régionales endogènes

Numéro d'entreprise :

478.033.816

Siège Social et Rédaction :

Rue Surllet, 20

4020 LIEGE

☎ 04/342.69.97

E-mail : ucw@skynet.be

URL: www.ucwallon.be

Rédacteur en chef :

Raymond DAMBLY

Comité de rédaction :

Monique TIERELIERS

Michèle VICTOOR

Joseph BODSON

Jean-Claude MANSY

Charles MASSAUX

Imprimerie AZ PRINT :

6, rue de l'Informatique

4460 Grâce-Hollogne

Tél. 04/364.00.30

ABONNEMENTS

4 numéros par an : 5 €

cpte BE90- 0012-7404-0032

de

Walot

UCW éditions



Editorial

L'Union Culturelle Wallonne groupe encore aujourd'hui la grande majorité des associations qui défendent et font la promotion de la culture wallonne. Cela fait plus de 250 sociétés littéraires et dramatiques, des milliers d'acteurs et de militants, des dizaines de milliers de spectateurs à nos spectacles de théâtre en langue régionale.

L'UCW a depuis sa dernière réunion d'Ottignies poursuivit les missions qui lui sont assignées : Grand Prix du Roi Albert Ier de théâtre en wallon, édition du trimestriel Cocorico (4000 exemplaires), l'agenda culturel à destination de la presse ; une assurance collective chez Ethias pour plus de 2000 personnes ; des relations suivies avec la *SABAM* et la *SACD* en vue de préserver au mieux les droits de nos créateurs et nos interprètes, relations avec le *Ministère de la Culture* pour la littérature et le théâtre, remise de distinctions officielles aux plus anciens, et organisations de rencontres festives et de réflexion comme la *Fête des langues régionales à Durbuy* et un colloque sur le théâtre à Floreffe. Et bien entendu le Grand Prix de la Chanson Wallonne avec la RTBF. Ce ne sont que quelques exemples qui illustrent le dynamisme de notre association.

Récemment l'Union Culturelle Wallonne s'est vu attribuer des nouveaux locaux au sein du Trianon à Liège. Tout notre acquis a été possible grâce au dynamisme de tous les dirigeants des fédérations mais aussi par une solide équipe collégiale qui depuis 4 ans anime l'Union au quotidien. Je veux en cette circonstance les remercier chaleureusement et rappeler la mémoire de Jean Baudouin qui nous a quitté prématurément.

N'oublions pas que nous bénéficions de l'aide d'une équipe administrative qui répond sans tarder à toutes les sollicitations de nos utilisateurs.

Il y a tant de choses à dire et ce sera à notre prochain Conseil fédéral et au prochain Conseil d'Administration de l'UCW à envisager l'avenir dès les prochaines réunions du 8 septembre à Wépion.

J'espère que les bonnes relations de l'UCW avec ses fédérations et ses sociétés locales se poursuivront au bénéfice de nos langues régionales et tous leurs moyens d'expressions.

Continuons tous à œuvrer au profit de la culture de nos racines.

Paul LEFIN Président



PRENEZ NOTE

Depuis le début du mois de juin, les bureaux administratifs du Centre de Recherche et d'Information du Wallon à l'Ecole (CRIWE) et de l'Union Culturelle Wallonne (UCW) vous accueillent dans leurs nouvelles installations au Théâtre du Trianon **Rue Surlet 20 à 4020 Liège** dans le quartier Outre Meuse.

TEL : 04.3426997



À l'issue de leur dernière réunion dans leurs nouveaux locaux, les membres du Conseil d'Administration de l'Union Culturelle Wallonne ont de bonne grâce pris la pose pour notre photographie :



De gauche à droite : Jean-Marie Mottet, Patricia Poleyn, Joseph Bodson, Christiane Aigret, Monique Tiereliers, Paul Lefin, Emile Tasson, Eugène Galère, Léon Hansenne et Christian Robinet.

LE SERVICE THÉÂTRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PEUT VOUS AIDER.

Considérations générales : le théâtre amateur

- Est définie comme compagnie de théâtre amateur, une association de personnes exerçant une activité de loisir privilégiant l'expression théâtrale, en l'absence totale de but lucratif dans son exercice et de rémunération dans le chef des interprètes.
- La notion de « compagnie » implique nécessairement que l'activité théâtrale de la troupe présente un caractère de continuité, tant par ses réalisations antérieures que par ses projets de spectacle définis à terme. Dans cet esprit, les aides allouées ponctuellement visent à privilégier la qualité du travail de la compagnie et à en favoriser l'évolution artistique.
- En conséquence : toute aide est allouée ponctuellement, sur la base d'un projet précis adressé à l'Administration avant la première représentation programmée. La subvention ne peut être considérée par les intéressés comme un droit acquis à une aide récurrente.

L'aide ne peut porter que sur la réalisation d'un spectacle et non sur la réalisation d'ateliers. De manière générale, l'aide doit être affectée à un objet précis et doit être justifiée par rapport au travail artistique antérieur de la compagnie. Elle ne peut porter deux années consécutivement sur le même objet, ni être affectée aux frais de fonctionnement ordinaire de la troupe.

La compagnie ne peut bénéficier que d'une seule aide par année civile.

Pour être recevable, toute demande doit être introduite, au moyen du formulaire ad hoc, auprès de l'Administration, deux mois au moins avant la date programmée de la première représentation du spectacle afin de permettre à l'Administration et en tout cas à la Commission de se prononcer en toute sérénité sur l'opportunité ou non d'octroyer une subvention.

TYPES D'AIDE

Les dossiers doivent comporter une demande précise justifiée par des objectifs artistiques (besoin spécifique en fonction de la pièce choisie), et ciblée en fonction des différents types d'aide que l'on peut regrouper en deux catégories :

Aides à la réalisation technique et artistique :

décors, scénographie (conception et/ou matériaux de réalisation) ;
costumes (conception, location et/ou matériaux de réalisation) ;
éclairage et son (matériel de location) ;
mise en scène par un praticien aguerri du théâtre reconnu préalablement au spectacle par la Commission sur la base de son curriculum vitae, qu'il soit professionnel ou amateur (hors de sa compagnie) ;
synergies avec d'autres compagnies (coproduction entre deux compagnies de théâtre amateur...) ;
création d'une œuvre originale belge contemporaine de langue française ou de langue régionale endogène de la Communauté française sur présentation préalable du texte de la pièce et vision du spectacle par la Commission.
L'(les) auteur(s) attestera(ont) de l'originalité de l'œuvre.

Les montants des aides allouées à la réalisation technique et artistique sont de :

- 750 euros maximum pour les décors et la scénographie ;
- 750 euros maximum pour les costumes ;
- 750 euros maximum pour l'éclairage et le son ;
- 1.500 euros maximum pour l'aide à la mise en scène ;
- 1.500 euros maximum pour les synergies avec d'autres compagnies ;
- 1.500 euros maximum pour la création d'une œuvre originale.

Dans le cas d'une première aide, un montant de 500 euros maximum est accordé.

2) Aides exceptionnelles et non récurrentes:

La Commission peut également proposer au Ministre d'allouer des aides à caractère exceptionnel : pour la participation à l'organisation de projets particuliers (festival, colloque, concours) et non à leur organisation.

Enfin, et à titre totalement exceptionnel, une aide peut être octroyée : pour la célébration de l'anniversaire de la création de la troupe, cette demande d'aide tout à fait exceptionnelle doit impérativement être liée à la création d'un spectacle marquant l'évènement.

Les montants des aides exceptionnelles allouées sont de :

- 1.500 euros maximum pour la participation à un festival ;
- 1.500 euros maximum pour la participation à un concours de troupes d'amateurs.

Dossier de demande

La demande doit être introduite au plus tard deux mois avant la date de la première représentation cachet de la poste ou accusé de réception de l'Administration faisant foi. La compagnie est tenue d'utiliser le formulaire de demande ad hoc qu'elle pourra se procurer auprès de l'Administration.

COORDONNEES ADMINISTRATIVES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU THEATRE
AMATEUR

Madame Carole BONBLED - Directrice - Tél : 02/413 24 89

Monsieur Philippe LESPLINGART - Attaché - Tél : 02/413 33 45

Contact : *Secrétariat du Service du Théâtre*
Tél. : 02/413.30.79

Adresse administrative : Ministère de la Communauté française
Administration générale de la Culture et de l'Informatique
Direction générale de la Culture,
Service général des Arts de la Scène
Service du Théâtre - secteur du Théâtre amateur
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Extrait de la revue de la FNCD. ETE 2012

*Soutenez l'action de l'Union Culturelle Wallonne
en rejoignant les quatre mille abonnés de*

COCORICO

Magazine du bilinguisme wallon

4 numéros par an : 5,00 €

A verser sur le compte BE90-0012-7404-0032 de l'UCW Editions

Echos

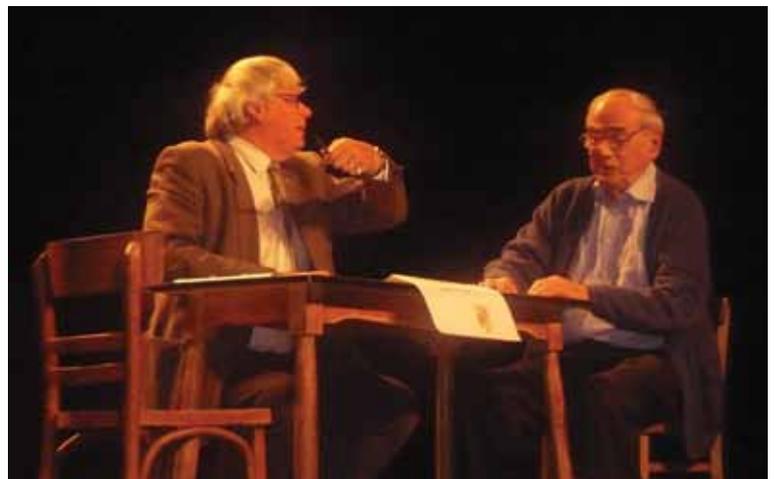
C'est la troisième année déjà que la Fédération culturelle wallonne du Brabant organise son rassemblement amical, et pour la deuxième fois à Perwez. N'oublions pas d'en remercier ceux qui en ont eu l'initiative, il y a trois ans déjà, au premier rang desquels Christian Bocquet, et tous les artisans de cette réussite, Robert Berwart, directeur du Centre culturel de Perwez et de la troupe La Bonne Entente, toujours sur la brèche, le personnel du Centre culturel et tous les bénévoles. Une rencontre qui a eu un plein succès, comme devait en témoigner Jany Paquay dans un bel article du *Chwès*. Elle a bien voulu nous autoriser à le reproduire, ainsi que Charles Massaux, rédacteur en chef du *Chwès*, ce dont nous les remercions bien vivement :

Todis su l' vôte !!!!

Bondjoû mès soçons, c'est bin l'vré qui come nos l'tchante si bin William Dunker, dji sos todis su lès vôyes po z-aller discouviè èt ècoradjî lès ârtisses d'èmon nos-autes. Ci côp-ci c' è-st-à Perwez qui gn'aveût li fièsse au walon èt come promètu à Robert

Berwart èt Maurice Van Koekelberg quand-i z' èstin.nes vinu po présinté leû programme à « Viva Wallonie », dj' î èsteûve èt dji vos pous acertiner, mès djins, qui c' è-st-one vraîye plaijante après-non.ne qui dj' a passé vélà avou dès tos bons-ârtisses do Roman Pays. Li sale èsteûve rimplîye à tot skèter. Po c'mincî nos-avans vèyu « Embarras po on mwârt ». On ake da Nicolas Trokart djouwé po l' Cercle Dramatique Wallon de Braine le Château. Tortos ont d'né li mèyeû di zèls mim.mes èt ofri branmint do plaîji aus spèctateûrs.

Li deuzyinme pîce è one ake èsteût présintéye pa li soce «Art et plaisir» di



Céroux Mousty : «Li r'censeû» satchî foû d'one pîce è 3 akes di Michel Robert « Vaut mia z'è rîre». Emile Tasson ènn' a fé on bokèt qu'il a r'mètu dins s' walon. Nos-avans ieû l' plaîji di r'trover nosse Valmy Féaux en plin. ne fôrme avou dès soçons come Jean-Marie Tasson qui signeûve ossi le mîje en sin.ne. One soce qui r'prend avou tortos des bons-ârtisses qui nos r'vérons co sûr'mint à Perwez l' anéye qui vint come tos l' z-ôtes sûr'mint. Come todis à Perwez, li p'tit bokèt d'taute avou on p'tit cafeu divant di rataker avou



Cercle de Braine : Raymond Vanhoudenhoven, Charles Wayenberge, Olivier Beeckman, Nelly Grimmelprez,

«Lès Sauvèrdias» one soce di scrîjeûs di d'vèlà qu'ont tchwèsi l' walon pac'qui ça lès « quèquîye » s'apinse Andrée Flesch qui nos-a dit ossi on bia scrîjadje tot sondjant à s' papa Jean, dismètant qui Mme Coutisse nos causeûve di s'vîye po z'ariver à sès 60 ans di mâriadje, tél'mint bin scrît qui nos avin.nes tortos dès frum'jons tot l' choûtant. Li 3^{ième} Sauvèrdia dissus lès plantches, c' èsteût li présidint : Joseph Decosseau qui nos-a dit, li ossi, onk di sès bias scrîjadjes. Proféciat aus Sauvèrdias qui s' raploûjnut sovint po scrîre èt disfinde leû bia lingadje !

Po sûre, nos-avans ieû drwèt à on bokèt scrît pa André Letroye, mi soçon



Maurice Vankoekelberg et André Letroye, dans la Mort de César revue et corrigée

avou quî dj'a bouté saquants anéyes à l'tèlèvusion ! Dj' a bin stî sbaréye dè l' veûye nos conter « Li véritâbe istwère da Jules César ». Li è Brutus èt nosse Maurice Van Koekelberg è Jules César. On pout dire qui nos-ont bin fé rîre avou leûs bièstrîyes, mins n'èspètche qui tot-î esteût : lès mous'mints èt totes lès-ayèsses !

Après, place aus djon.nes di Perwez qui nos-ont mostré on còp d' pus qu'is-èstin.nes dèdjà dissus l' vòye po div'nu dès bons-ârtisses, li r'lève po l' walon à Perwez ni pout mau, i gn'a c'qui faut. N'èspètche qui li p'tite pîce, c'èsteût on problème di carcul qu' a d'né l'

ocâsion aus-èfants di fé arèdjî li fèye qui djouweûve li role dè l' maîtresse di scole. Arive li minisse one miète sourdèche qui vint co fé pîre ! Nos-avans ieû bramint d' plaîji avou zèls èt on s' raffiye dèdjà di lès r'trover ! Proféciat à Maurice Van Koekelberg èt Manu Didden di si bin s' ènn' ocuper, mins ossi di nos fé rîre aus lârmes avou « Djosef à messe ». Quén' ârtisse nosse Maurice ! Dismètant qui lès pus grands dèl « Bonne entente di Perwez » aprustin.nes li dècôr po leû pîce, c' èst nosse grand Châles Massaux moussî è grande Gèlique qui nos-a bin fé rîre tot causant avou s' soû Mèmène ! Quén' afaîres, mès djins ! Nin fwârt sexy savoz nosse Châle. Dji vos pous l'dire, il-èst tot l' min.me mia riv'nant quand il est Châle qui come li Gèlique moussiye come on spawèta.

Po fini l' fièsse do walon, one pîce da Richard Wagner « Ma p'tite folie » Tortos ont djouwé au père dès pôces, come d'abitude dji direûve bin. Portant i gn'aveût on p'tit spèt, qui s' lome Manu èt qui djouweût li djon.ne amoureux qu'è-st-on fâmeûs bèguyau èt fameûs'mint arindjî. Qu'èst c' qui nos fé rîre avou sès mimiques !romans



La Bonne Entente : de g. à dr. : Maurice Vankoekelberg, Manu Didden, Robert Berwart, Cécile Hérion, Marie-Jeanne Evrard, Emmanuel Jauquet.

Bref, one après-non.ne qui dji n' sos nin co prèsse à roviyî. Dji vos l'pous juré, l'anéye qui vint dji sèré co là.

Jany Paquay



LIVRES NOUVEAUX EN WALLON

Une chronique de Joseph Bodson

Jacky Desmet,
On Sauni à paurt, roman,
prëmi Lîve, desséns da Fabienne
Desmet. Jacques Desmet, 41, rue
du Coquelet, 5030 Gembloux.

Un style très juste, très proche des choses et des gens, et qui dit ce qu'il faut sans emphase, sans boursoufflures : telle est la principale qualité de Jacky Desmet : le naturel une certaine bonhomie, et c'est cela aussi qui rend ses livres si agréables à lire.

Ici, en cette première partie, c'est l'histoire toute simple d'une enfance qui se termine à l'évacuation de mai 40. L'histoire d'un enfant, maladif à sa naissance, et dont le médecin prédit qu'il ne vivra pas. Mais il se révèle en grandissant comme un *arsouye* de la plus belle eau, *onk qu'a todis l' pîce po mète au trau*. Prêt à saisir toutes les occasions, à prendre le maître en défaut, à amener ses père et mère à faire toutes ses fantaisies...mais aussi, un remarquable chanteur, et amoureux, éperdument, de sa cousine...

L'histoire se passe à Melin, près de Jodoigne, chez les Saunîs. Nous ne sommes pas loin de la frontière linguistique, la cousine est flamande, du petit village proche de l'Ecluse,

et cela pourrait être le paradis des dialectologues :

Po tot vos dire, Sclûse, c'è-st-on p'tèt vèladje pièrdë po tortos, al cwane dèl bwès d' Wayindje, à tch'vau sè l'forère yinte lès Walons èr lès Flaminds. D'on costé dèl voye on cause lè walon, èt d' l'ôte, lè flamind. On comachadje dè diâle ! On lingadje quë vos v's i pièdrîz. Lès djins d'avaur la, ë n' dëjnèt : « bouter », ë dëj'nèt « wërker ». N'a waîre quë sè r'toûne la d'ssës vèla : wërker ou bouter, ë faut todë l'fé...

Les farces du petit Gilbert sont tellement poussées, parfois, que le roman prend des allures de conte ou de légende...mais nous attendons en tout cas la suite avec beaucoup de curiosité et de sympathie.

Les dessins de Fabienne Desmet accompagnent merveilleusement le texte.



**Henry Matteredne,
*Louwis d'èmon l'Pitchou,
istwêre d'on djon.ne re-
sistant,***

Lès Rêlîs Namurwès, avenue Golenvaux, 23/7, 5000 Namur. Tél. 081/73.59.70.

Une histoire de résistance, belle et sans fioritures, comme sait écrire Henry Matteredne. La vie quotidienne des gens de chez nous (la région de Sart-Bernard), telle qu'elle se passait dans ces années noires, avec ses privations, la haine de l'occupant que l'on brocarde, les renseignements, tous les risques courus – cela tient à un cheveu parfois – et finalement, l'engagement du héros dans l'Armée Secrète. L'histoire se double d'une histoire d'amour, elle aussi simple et joliment contée.

Henry Matteredne a le don de mettre en scène les petites gens de son village et des environs (les missions entraînent parfois le héros loin de chez lui). C'est ainsi que se trempent les caractères, et le rythme lent du récit, en de courts chapitres de quelques pages, nous rend bien l'atmosphère de l'époque, où les gens eux-mêmes, malgré le tragique des situations, pensaient et agissaient avec moins de fiévreuse agitation qu'aujourd'hui.

Le style d'Henry Matteredne s'attache de près à la réalité, ne forçant jamais la note, sans pathos, les sentiments se dégagent d'eux-mêmes des gestes des héros, sans qu'il soit besoin de longs discours ; on se comprend à demi-mots. Bref, un roman plaisant à lire, avec en prime de belles photos des lieux où l'action se passe.

Les dialectes de Wallonie,
tome 34, 2012. SLLW, place du
XX Août, 7, 4000 Liège.tg

Tout d'abord, un article de René Sedyn, qui nous présente l'œuvre de prosateur d'Henri Bragard, avec notamment le texte d'un conte folklorique, *Cumint l'êr do p'tit Libotte vinve so l' carilion d' Mâm'di*, qu'elle compare, de façon très approfondie, avec une nouvelle d'Edgar Poe, *Le Diable dans le beffroi*. Jean-Marie Kajdanski, dans *Poésie et traduction*, nous livre ses réflexions suite à la traduction qu'il opère lui-même de ses poèmes du picard pour le français, pour arriver à la conclusion que la traduction forme quasiment un genre littéraire à part. Jean Lechanteur, lui, fournit documents et réflexions sur *un particularisme syntaxique du française de Belgique ? Taisez-vous, vos bavards !*

Un bel article d'André Capron, basé à la fois sur des témoignages déjà anciens et sur des citations littéraires, nous fait pénétrer dans le monde de *L'âlion, une coutume folklorique boraine, disparue à la fin du 19^e siècle. Les chansons d'âlion*. (fête qui marquait le retour de printemps par la recherche d'un enfant caché, des feux, la préparation d'un biscuit appelé mahomet).

Enfin, Guy Belleflamme revient sur un artilce précédent concernant le tchouktchouk (marchand de tapis maghrébin itinérant dans nos régions), tandis que Jean Germain approfondit une étude antérieure sur *Le terme wallon biriboutche, une facétie érotique de tailleurs de pierre ?*

CROMBEL :

Cette fois, c'est quatre adaptations distinctes d'un livre allemand pour enfants d'autrefois, écrits par Wilhelm Busch, que nous propose le Crombel.

En voici les titres :

Miyin èt Maurice, Sèt' paskéyes dès deûs-ârsouyes, en wallon de Namèche, par Bernard Louis.

Max éyèt Morice, Dès-itwâres dè p'tits vòriègn, en picard borain, par André Capron

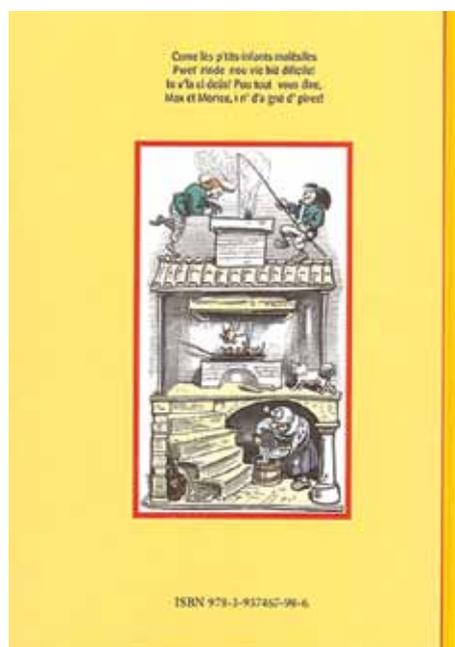
Miyin èyèt Môrice, Sèt' quêtes dès-ârnagats, en wallon de Châtelet, par Jean-Luc Fauconnier

Lès sèt' furdin.nes di Djîles èt Toumas, en wallon liégeois, par Jean Lechanteur.

Le vocabulaire des titres, à lui seul, est une belle illustration de la variété de nos dialectes. Et l'on retrouve la même variété dans le choix du mètre, heptasyllabe, octosyllabe... Il faut dire que les quatre auteurs ont mis tout leur soin à traduire non seulement le texte, mais aussi son charme un peu désuet. Les livres pour enfants d'autrefois peuvent-ils être lus par ceux d'aujourd'hui ? Je le crois, car ils véhiculent des images, des mythes, profondément ancrés dans les mentalités : ainsi le passage par la cheminée, que l'on retrouve dans *Les Trois petits cochons*. La peur du loup, qui apparaît dans bien d'autres contes, est elle aussi quasi universelle, et le loup continue à faire peur, même chez de jeunes enfants qui n'en ont jamais vu.

Et puis, les livres pour enfants vieillissent sur un tempo différent de ceux pour adultes, ils gardent souvent – les meilleurs d'entre eux, bien sûr – leur charme, et inspirent encore certains des meilleurs dessinateurs d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle ils constituent un véhicule idéal pour l'apprentissage du wallon.

Jean-Luc Fauconnier évoque d'ailleurs fort bien dans sa préface l'aventure de ces personnages :

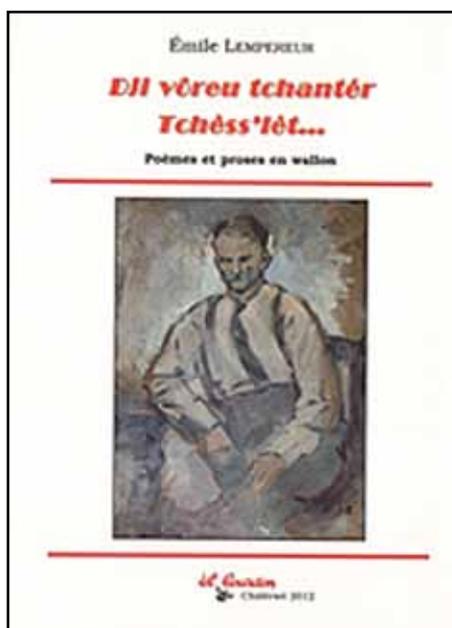


Les lecteurs de l'hebdomadaire de bandes dessinées « Bravo », qui parut dans sa version francophone de 1940 à 1951, se délectaient des aventures des Garnements, Pam et Poum qui ne cessaient de tourmenter – entre autres –, leur brave tante Pim. Ces lecteurs, dont j'étais, ne se doutaient pas qu'il s'agissait là d'une adaptation en français de l'éternelle série américaine The Katzenjammer Kids dont les premières planches parurent dans le New York Journal à partir de 1897. Ils ignoraient fort probablement que

l'auteur, Rudolf Dirks (1877-1968), qui était d'origine allemande, s'était inspiré des deux garnements de Wilhelm Busch (1832-1908). Max et Moritz dont les mésaventures parurent en 1865 dans un ouvrage qui constitue un des fleurons de la littérature de jeunesse en langue allemande et un des ancêtres de la bande dessinée.

La présentation matérielle de ces ouvrages est, faut-il le dire, remarquable, et les dessins, d'une grande finesse. Laissez-vous donc prendre par la main, et n'oubliez pas, cependant, qu'il s'agit bien d'apprendre le wallon à vos *ârnagats*...

Emile Lempereur,
Dji vôleu tchantér
Tchèss'lèt..., poèmes et proses en wallon. El Bourdon, 168 pp.



Il n'est pas nécessaire, je crois, de rappeler le rôle éminent qu'a joué Emile Lempereur dans le renouveau de la littérature wallonne, et spécialement de la poésie. *Le Bourdon* a pris à coeur

de compléter la connaissance que nous avons de son œuvre par la publication de ses inédits, et c'est une excellente chose.

Ce qui domine en ce volume, c'est bien sûr, le titre l'indique assez, une sorte de piété filiale vis-à-vis de la ville de Châtelet, du tienne Robeau où il est né ; et les souvenirs d'enfance reviennent à chaque pas, même si l'environnement a changé.

Passéisme ? Peut-être, mais c'est là chose commune chez les gens qui prennent de l'âge. Cela n'empêche nullement d'ailleurs la fraîcheur de l'évocation, et une sorte d'élan juvénile :

*Paç'qui dj' continûw'ré, mi, l' vî ome,
mi, l' vîye bièsse,
A djok dins m'vî Tchèss'lèt, fé pôjère
dins m' culot,
A vîr du nouû, chaque djoû, dins mès
djins èt mès bos.*

La nostalgie, comme on voit, n'empêche nullement la lucidité. Et l'approche de la mort se traduit non par l'angoisse, mais par une sorte de tristesse douce et apaisée.

Bô tins

*Dins vo choû
Dou tiyou
Dins vos tch'vias,
Dou solia.
Dins vo keûr,
Pus d'ène fleûr.
Dins vos-ér',
Dèl lumière...
Dj'vou yèsse dâné
Scôrci, scrèpè,
Si c'est né ça l'boûneûr,
A ç'te eûre.*

Heureuse initiative : les textes sont accompagnés de reproductions d'œuvres d'artistes de chez nous, dont un bon nombre proviennent de la collection de la ville de Châtelet.



Le Festival de la Chanson wallonne a présenté ses talents wallons sur le plateau de la RTBF Média Rives...

Et parmi les 10 finalistes les lauréats sont...

Après des heures de réflexion et de délibérations, le jury a pu sélectionner 10 finalistes parmi plus de 25 candidats ayant déposé leur candidature afin de participer à la 12^{ème} édition du Festival de la Chanson wallonne. Deux mois se sont écoulés, et ce samedi 12 mai 2012 à 20h00, dans le plus grand Studio de Télévision de Wallonie à Média Rives devant près de 700 spectateurs, les finalistes ont mis le feu à la scène. Ce festival, organisé en coproduction par la RTBF et l'Union Culturelle Wallonne, a dépassé toutes les attentes des organisateurs. La qualité des prestations, le choix des chansons par les artistes et la magie de la télé laisseront à tous un souvenir mémorable.

Dix finalistes, tous plus brillants les uns des autres, cette fois encore, ont été départagés par un jury composé de professionnels qui était présidé par Mr Daniel Brouyère, directeur de l'Unité de Programmes Magazines à la RTBF. Le jury a eu bien du mal à primer tous les candidats qui ont excellé tout au long de la soirée.

Les prix sont attribués comme suit :



Le 1^{er} PRIX (GRAND PRIX) est attribué à William WARNIER de Jehay (400€ offerts par la SABAM et 650€ par l'Union Culturelle Wallonne).



Le 2^{ème} PRIX est attribué à Michel AZAÏS de Sprimont (150€ remis par l'Union Culturelle Wallonne et 200€ par la SABAM).



Le 3^{ème} Prix est octroyé à MIMILE(Vincent DELIRE) de Couvin (100€ de l'Union Culturelle Wallonne et 100€ de la SABAM).



Le 4^{ème} Prix est décerné à Véronique KAPPLER de Heure-Le-Romain. L'asbl Climax a offert ce prix d'une valeur approximative de 250 euros, ce qui équivaut à une journée d'enregistrement en studio.

Tous ces artistes ont prouvé, une fois encore, que la Wallonie regorge de talents de tous âges, de tous styles mais avant tout d'artistes ayant un excellent niveau. Que tous soient félicités.

La 13^{ème} édition s'annonce déjà passionnante vu le niveau élevé des artistes récompensés lors de l'édition 2012.



Prix de la Fondation Jean VAN CROMBRUGGE

REGLEMENT GENERAL DU PRIX DE LA FONDATION Jean VAN CROMBRUGGE POUR LA CULTURE WALLONNE

Article premier

Le prix de la Fondation Jean VAN CROMBRUGGE pour la Culture Wallonne est destiné à encourager les recherches qui enrichissent la connaissance ou le développement des langues régionales de la Wallonie.

Sont pris en considération les travaux rédigés en langue française et/ou en langues régionales qui concernent l'enseignement du wallon, du picard, du gaumais ou du champenois.

Article 2

Le prix est attribué à une personne physique travaillant seule ou en équipe.

Un prix annuel d'un maximum de ± € 1 250,00 est destiné à récompenser un mémoire de fin d'études de l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire présenté au cours des deux années qui précèdent l'attribution du prix.

D'autres travaux reconnus de qualité équivalente peuvent être pris en considération.

La Fondation Jean VAN CROMBRUGGE pour la Culture wallonne déterminera un moment opportun pour la remise officielle du Prix.

Article 3

Pour être recevables, les candidatures sont introduites par écrit auprès du Secrétariat de la Fondation.

Elles sont accompagnées d'un premier exemplaire du travail et d'un texte d'une page dactylographiée justifiant la candidature au prix de la Fondation. Les travaux ne seront pas rendus.

Article 4

Les travaux déjà couronnés par un prix d'un montant équivalent ou supérieur ne seront pas pris en considération.

Article 5

Le Conseil d'administration se prononce sans appel sur la recevabilité des candidatures. Il notifie sa décision aux candidats. Le Conseil d'administration remet au Jury les travaux jugés recevables.

Article 6

Les travaux sont jugés par un jury pluridisciplinaire présidé par un administrateur de la Fondation, le jury comprend en outre quatre personnalités wallonnes de renom scientifique. Le Jury décide à la majorité simple.

Article 7

Le jury peut décider de ne pas attribuer le prix ou de le partager entre plusieurs lauréats

Article 8

Le lauréat du prix est proclamé au cours d'une séance publique de la Fondation.

Article 9

La Fondation pourra favoriser sous diverses façons la publication des travaux reçus. En cas de publication des œuvres lauréates, la mention « Prix de la Fondation Jean VAN CROMBRUGGE pour la Culture Wallonne » figurera sur la page de titre.

Article 10

Le prix n'est attribué qu'une fois au même candidat.

Article 11

Toute question d'application du présent règlement est tranchée souverainement par le Conseil d'administration de la Fondation.

Secrétariat de la Fondation Jean VAN CROMBRUGGE pour la Culture wallonne : a/s Paul LEFIN,
Administrateur-délégué, Rue Surlét, 20 - 4020 Lidje - Liège
- ☎ et 📠 04/342.69.97 ✉ plefin@skynet.be

Lou Felibrige

la Revisto : N° 271 juillet août 2012

Vous pouvez commander la revue du Félibrige : "**Lou Felibrige**" à : Felibrige - Parc Jourdan - 8 bis Av. J. Ferry - 13100 Aix en Provence - Prix : 4 euros ; **Abonnez vous pour : 1 an - 6 numéros : 22, 50 euros.** Établissez un chèque à l'ordre de : Felibrige. Pour vous abonner, il n'est pas nécessaire d'être membre du Félibrige. Courriel : contact@felibrige.org - Visitez notre site : www.felibrige.org



Les articles sont entièrement écrits en langue d'Oc.

Editorial : Le 28 mai dernier, lors du congrès de la Ste-Estelle, à St-Yrieix la perche le Capoulié M. Jacques Mouttet devant le Conseil général du Félibrige prononçait le rapport moral de l'association ; on retiendra en particulier cette phrase : « *L'opinion et les média, sont ignares dans le domaine qui est le nôtre, il nous faut donc leur apporter la clef et la lumière de notre richesse humaniste pour qu'un jour ils comprennent enfin et nous suivent* ».

Henriette Dibon au Palais du Roure – 1955-1971 : La Mestressod'obro Mireille Bosqui donne quelques indications sur la personnalité de la poétesse provençale Farfantello, H. Dibon, qui fut archiviste au Palais du Roure à Avignon.

Pour « la Reine Jeanne » par Robert Fouque : la Majorale P. Bérengier nous conte qu'en 1982, lors de la Ste-Estelle de Nice, la troupe de théâtre de La Targo dirigée par le Majoral Fouque se fit voler tous ses décors et ses accessoires de scène. La troupe joua alors une « *Rèino*

Jano » sans décor, en costumes très simples et la pièce fut un succès exceptionnel dû entre autre à son dépouillement.

Centenaire de la mort de Xavier de Fourvière : le Mèstre d'obro J-F. Costes nous rappelle la vie et l'œuvre du Père X. de Fourvière, auteur d'ouvrages en provençal à caractère religieux mais aussi du dictionnaire « lou Pichot tresor » et d'une grammaire provençale, il rappelle aussi le cent-cinquantième de la naissance de Paul Mariéton ainsi que de Pierre Dévoluy.

Le testament de Cathalan, seigneur de Menton, en 1457 : le Majoral J-L. Caserio nous rappelle qu'autrefois à Menton le seigneur du lieu, à son décès, faisait donner aux habitants du pain, du vin et des fèves ; naguère le souvenir de cette coutume subsistait dans une comptine enfantine.

Estelle, notre patronne : Le Majoral Michel Tintou nous donne quelques indications sur le personnage de Sainte Estelle, en réalité Sainte Eustelle, martyre du 3^{ème} siècle très vénérée en Aunis et Saintonge, le Félibrige a été fondé le jour de Ste Estelle ; il rappelle qu'en 1956, dans le N° 128 de la Revue du Félibrige paraissait les « Litanies de Ste Estelle » traduites en provençal.

Vieille curiosité : Nous avons découvert récemment un vieux livre (1889) : « Pébré, saou et cassounado » d'un certain Paul Estellon, qui peut nous donner des renseignements sur cet auteur ?



Règlement du concours d'écriture

**L'Union Culturelle Wallonne, avec sa commission
« Jeunesse et Enseignement »,
organise un concours d'écriture.**

1. Des prix pour un maximum de 2 000 euros seront attribués à l'auteur / aux auteurs d'un ou plusieurs texte(s) en prose ou en vers lié(s) au thème de l'enfance ou de la jeunesse, destiné(s) à être interprété(s) par des enfants ou des jeunes (par exemple : « Première enfance », « Jeux d'enfants d'hier et d'aujourd'hui », ...)

2. Chaque texte sera écrit dans l'une des langues romanes endogènes de Wallonie ; sa longueur ne dépassera pas une page A4.

3. L'auteur devra obligatoirement être domicilié dans l'une des provinces wallonnes ou en être originaire.

4. Chaque participant pourra présenter un maximum de trois textes inédits.

5. Un jury de trois personnes sera constitué à l'initiative de l'UCW.

6. La proclamation des résultats se fera en 2013, conjointement à la remise du Prix Jean Van Crombrugge. Les candidats seront invités personnellement à la remise du/des prix, à une date et à l'endroit fixés par l'UCW.

7. Les manuscrits seront adressés selon la procédure définie sous rubrique 5 au Secrétariat général de l'UCW, Rue Surllet, 20 à 4020 Liège.

8. La date limite pour l'envoi des manuscrits est fixée au jeudi 28 février 2013, le cachet de la poste faisant foi. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables d'erreurs de date.

9. Les manuscrits ne seront pas renvoyés par l'UCW.

10. La participation est libre et gratuite.

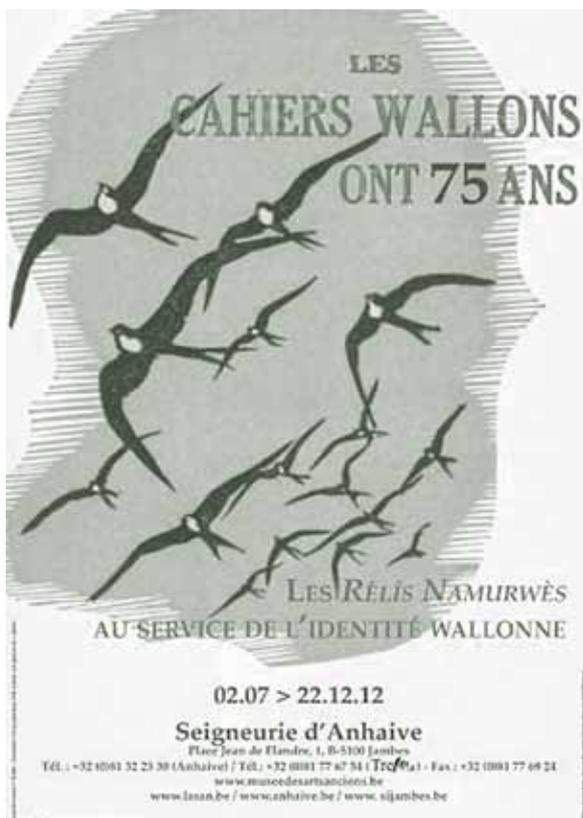
11. Le fait de participer au présent concours implique l'acceptation de son règlement.

12. Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par les membres du jury et les membres du CA de l'UCW.

Publication:

Les Cahiers Wallons ont 75 ans

*Les Rêlîs Namurwès
au service de l'Identité
wallonne.*



«Les Cahiers Wallons» ont vu le jour il y a 75 ans, grâce à l'audace de deux écrivains Châtelettains: Eugène Gillain et Paul Moureau. Ils se sont lancés en 1937 dans l'ambitieux projet de créer une revue présentant des textes d'auteurs wallons de tous les horizons. Mais ils ont pu compter sur l'étroite collaboration des «Rêlîs Namurwès», un cercle littéraire de langue wallonne créé le 25/02/1909 par quatre étudiants de l'Athénée Royal de Namur: Lucien Maréchal, Georges Pelouse, Auguste Demil et Téléphore Lambinon.

A l'occasion de ce 75^e anniversaire, le Musée provincial des Arts anciens du Namurois-Trésor d'Oignies, en étroite collaboration avec les «Rêlîs Namurwès» et le Syndicat d'Initiative de Jambes, a souhaité saluer cet engagement intellectuel, littéraire et artistique en organisant une exposition monographique ouverte jusqu'au 22 décembre 2012 à la Seigneurie d'Anhaive à Jambes. Cette manifestation s'intéresse exclusivement aux 46 numéros parus entre 1937 et 1943. On y trouve bien sûr des oeuvres d'Eugène Gillain et Paul Moureau, mais aussi de Joseph Gillain alias Jijé, fils d'Eugène, Alexandre Daoust, Gustave Camus, Ben Genaux... Une vraie palette de productions artistiques est ainsi présentée: peintures, sculptures, ouvrages précieux, linoléums et bois gravés; mais aussi d'anciennes photos, caricatures et même des tracts publicitaires.

L'exposition s'accompagne d'un riche catalogue publié par le Musée provincial des Arts Anciens du Namurois-Trésor d'Oignies, 208 pages richement illustrées, préfacé par Pierre-Yves Dermagne, député provincial en charge de la Culture, avec des avant-propos de Jacques Toussaint et Emmanuel Bodart et de très intéressantes rubriques de Joseph Dewez, Hélène Gérain, Jean Germain, Jean-Luc Fauconnier et Jean Pirotte.

Prix: 25 euros (+ frais de port)

Rens. 081. 776. 754.

Charles Massaux

La bibliothèque publique centrale du Brabant wallon

"Fédération Wallonie-Bruxelles" vous invite à découvrir depuis 2009 un lieu d'accueil pour ses lecteurs, **l'Espace 81**.

81 est l'année où la bibliothèque s'est installée dans ses bâtiments, place Albert 1er à Nivelles.

Cet espace est spécialement ouvert, d'une part, aux enseignants de tous les réseaux, aux bibliothécaires et aux professionnels du livre.

D'autre part, **L'Espace 81 est également le conservatoire des collections régionales patrimoniales et dialectales.**

Ces collections proviennent de deux sources principales : les acquisitions propres de la Bibliothèque publique centrale et l'important dépôt fait par la Fédération royale wallonne culturelle du Brabant et de Bruxelles, mais aussi de divers dépôts et dons privés.

Le projet d'établissement de la Bibliothèque publique centrale vise au récolement des collections régionales des bibliothèques publiques du Brabant wallon et à l'ouverture de partenariats ciblés.

Que trouverez-vous au fonds dialectal ?

Des pièces de théâtre, des poésies, des chansons, des textes en wallon ; des ouvrages de dialectologie, de philologie ; des ouvrages consacrés à la littérature wallonne et à ses auteurs.

Les ouvrages en double exemplaire

peuvent être empruntés, les autres sont à consulter et à photocopier sur place. Ces ouvrages s'adressent plus spécialement aux académies qui enseignent le wallon, aux troupes théâtrales, aux organisateurs de revues, aux lecteurs et amateurs de wallon ; aux étudiants en philologie et en littérature ; aux professeurs à tous niveaux qui souhaitent promouvoir une langue endogène.

Infos pratiques

L'Espace 81 se situe au 1er étage de la Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon - Place Albert 1er, 1 à 1400 Nivelles



Contacts

Marie-Paule Paillet

Tél. 067/89.35.88

Mail : marie-paule.paillet@cfwb.be

Heures d'accès :

Le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Le jeudi sur rendez-vous

Sur le blog :

<http://ferniesse-sul-walon.blogspot.com>

Sur notre site :

www.escapages.cfwb.be

Grand Prix du Roi Albert 1^{er} c'est ...



Un grand Tournoi d'Art dramatique en langues régionales de Wallonie.

Les troupes inscrites y présentent un spectacle **pour leur public** et devant les membres du jury itinérant de l'Union Culturelle Wallonne (une date choisie du début novembre au printemps).

• Excepté quelques dispositions réglementaires évidentes, **le Tournoi n'exclut aucun genre dramatique et aucune de nos langues régionales romanes**. La comédie gaie en borain peut y côtoyer un théâtre de recherche en picard tournaisien ou un drame social en walon d'avôr-ci ou d'âvar-la.

• Les troupes qui accèdent à la finale ont l'opportunité de présenter leurs talents devant **un public fédéral**.

Mais aussi...

De nombreux prix offerts par l'U.C.W. et ses partenaires publics et privés.

Chacune des troupes retenues pour le Tournoi d'Art dramatique en langues régionales de Wallonie recevra **250.00€**.

Certaines de ces troupes pourront se voir attribuer l'un ou l'autre **prix spécial** qui récompensera un aspect de son travail dramatique.

L'Union Culturelle Wallonne défendra des demandes de subvention pour les troupes qui participent au Tournoi.

Les compagnies théâtrales qui participent à la séance finale recevront des prix en espèces pour un montant maximum de **2500.00€**. La Troupe lauréate reçoit la **garde du Trophée Royal**.

Renseignements/Règlement/Inscription

Union Culturelle wallonne – UCW

Paul LEFIN – Président

Rue Surllet 20 à 4020 Liège

ucw@skynet.be

www.ucwallon.be

Tél./Fax. : 04/342.69.97

GRAND PRIX DU ROI ALBERT I^{er}

REGLEMENT 2012 - 2013

Art. 1 :

L'Union Culturelle Wallonne A.S.B.L. organise le "Grand Prix du Roi Albert I^{er}" dont les buts essentiels sont :

- a) d'encourager et de valoriser le théâtre d'amateurs en langues régionales,
- b) de donner à ces manifestations un réel caractère de fête culturelle,
- c) de désigner, impérativement, **la meilleure** troupe participante, à qui sera confiée, pour un an, la garde de la Coupe du Roi Albert I^{er} et d'attribuer un deuxième et un troisième prix.

Art. 2 :

Cette manifestation est accessible aux compagnies théâtrales :

- a) donnant, exclusivement ou non, des spectacles en langues régionales et étant affiliées, et en règle de cotisation, à l'une des fédérations provinciales reconnues par l'Union Culturelle Wallonne,
- b) ou portant le titre de "Société Royale".

Art. 3 :

Au moment de son inscription chaque société devra justifier :

- a) qu'elle a présenté, en public, un spectacle en wallon, en picard, en gaumais ou en champenois, au cours de la saison théâtrale précédente ;
- b) que les actrices et acteurs, de la distribution des pièces présentées, éventuellement, lors des deux phases, figurent à la liste nominative de tous les membres de la troupe.
- c) un(e) comédien(ne) ne peut se produire que dans un seul des spectacles inscrits au Tournoi.
- d) si un comédien doit être remplacé au cours du Tournoi, sa troupe devra en aviser sans délai l'U.C.W. et lui soumettre, pour approbation éventuelle, le motif de la défection.

Il est permis de faire appel à un metteur en scène « extérieur » (étranger à la troupe).

Art. 4 :

- Le Grand Prix du Roi Albert I^{er} est organisé en deux phases.

- Les oeuvres présentées, n'auront pas été interprétées au Grand Prix du Roi Albert I^{er}, au cours des dix dernières sessions, par la compagnie participante. Leur longueur sera au maximum de 1h30 (environ 70 pages).

Pour la première phase, « Tournoi d'Art Dramatique en langues régionales de Wallonie », chaque troupe participante propose : la date, le lieu et le programme, d'une représentation théâtrale consistant en l'interprétation d'une pièce en deux ou trois actes, ou d'un spectacle théâtral d'une durée sensiblement équivalente. **Le spectacle en compétition débutera au plus tard à 20 h 00**

Pour la deuxième phase, les troupes désignées, comme finalistes, par le jury, représenteront, au cours des séances finales organisées par l'Union Culturelle Wallonne, en un lieu et une date fixés par son Conseil d'administration, en festival groupé, l'oeuvre présentée en éliminatoire.

Il est rappelé à toute compagnie participante qu'elle doit, lors de sa prestation, mettre à disposition du jury, après chaque acte, un local décent, chauffé, à l'abri des indiscrets.

Art. 5 :

Les sociétés désireuses de participer au Grand Prix du Roi Albert I^{er} utiliseront le formulaire prévu à cet effet et enverront, par simple lettre déposée à la poste, leur demande d'inscription au Secrétariat général de l'Union Culturelle Wallonne.

- Trois brochures de l'oeuvre, qui sera présentée, seront jointes à la demande d'inscription.

Tout manquement aux paragraphes repris ci-dessus entraînera automatiquement l'exclusion de la participation au G.P.R.A.

Art. 6 :

Seront rejetées d'office les oeuvres lyriques, musicales et spectacles à personnage unique.

Le Conseil d'administration acceptera ou rejettera, sans appel, les oeuvres présentées.

- Le paiement des droits d'auteurs des pièces interprétées lors du **Tournoi d'Art Dramatique en langues régionales de Wallonie**, incombe, uniquement, aux participants.

- En adhérant au Grand Prix du Roi

Albert I^o, les participants se reconnaissent responsables vis-à-vis des auteurs ou de leurs représentants et doivent se munir des autorisations nécessaires.

- **Pour la finale**, les droits d'auteurs sont pris en charge par l'Union Culturelle Wallonne.

Art. 7 : _____

A. Pour le Tournoi d'Art dramatique de Wallonie, le Conseil d'Administration de l'U. C. W. constituera un jury itinérant composé de la manière suivante :

- cinq jurés, au maximum, choisis parmi les candidats proposés par les fédérations reconnues par l'U. C. W. ;
- trois jurés, au maximum, choisis parmi des personnalités du théâtre professionnel, de l'enseignement des arts de la parole ou des techniques de diffusion, de la radio ou de la télévision.
- un délégué de la SABAM (pour la finale).

Parmi ces jurés, il y aura, au minimum et dans toute la mesure du possible un juré féminin et un juré de moins de 35 ans.

Le jury sera composé d'un nombre impair de membres. En cas de parité la voix du Président est prépondérante.

B. Pour la finale du Grand Prix du Roi Albert I^{er}, le jury sera constitué de la manière suivante : Le jury du Tournoi d'Art dramatique de Wallonie enrichi des personnalités prévues dans le § 2 du point A du présent article.

Art. 8 : _____

Les appréciations du jury se feront sur les critères suivants (partiellement explicités dans la rubrique des éventuels prix spéciaux). Le rapport établi par le jury itinérant doit être considéré comme un outil de travail destiné à mieux vous connaître et à vous aider ainsi à progresser. Les représentations données dans le cadre des Sélections seront appréciées sur base des critères suivants :

- Impression d'ensemble.
- Mise en scène générale.
- Présentation du spectacle.
- Interprétation.
- Maîtrise de la langue.
- La pièce : intérêt du sujet, option choisie, adaptation de la distribution...
- Décors, costumes, décor sonore, maquillages et effets spéciaux.

A l'issue de chaque prestation, le jury pourra

demander au metteur en scène du spectacle des explications complémentaires. Cet entretien sera un dialogue constructif empreint de cordialité.

Art. 9 : _____

A l'issue du Tournoi d'Art Dramatique en Langues Régionales de Wallonie, le jury désignera au **maximum** trois finalistes. Il attribuera, éventuellement, des prix spéciaux à tous les participants pour :

- Prix du Jeune Espoir.
- Prix d'Interprétation.
- Prix de la scénographie (harmonie des décors, meubles, costumes, accessoires, etc...).
- Prix du décor.
- Prix pour la recherche des maquillages et des costumes.
- Prix pour le choix de la musique.
- Prix de la meilleure composition musicale originale.
- Choix de la pièce en fonction des comédiens, du plateau, des possibilités techniques.
- Précision technique (éclairage, son, maquillage).
- Homogénéité dans l'interprétation.
- Souci de recherche et de créativité, suite au choix d'une pièce originale d'un auteur wallon, pour autant que ladite pièce soit d'une qualité artistique et littéraire incontestable et qu'elle ait été valablement représentée (y compris adaptation entre langues régionales).

Les finalistes reçoivent des prix en espèces de l'UCW pour un montant total de 2500€

Le jury pourra, en accord avec le Délégué au G. P. R. A., le Président et le Secrétaire général de l'Union Culturelle Wallonne, attribuer d'autres prix.

A l'issue de la séance finale du Grand Prix du Roi Albert I^{er}, le jury décernera, impérativement, la Coupe au spectacle qu'il aura jugé le meilleur et attribuera, un deuxième et un troisième prix.

Art. 10 : _____

Le délégué au G.P.R.A. de l'Union Culturelle Wallonne veille à la régularité, à la bonne marche de cette manifestation culturelle. Il pourra rencontrer la troupe avant la représentation. Le Conseil d'administration de l'Union Culturelle Wallonne désigne le président et le secrétaire du jury. Il convoque la réunion d'évaluation prévue au calendrier de la session.

Art. 11 : _____

Le festival de clôture coïncide avec la seconde phase du Grand Prix du Roi Albert I^{er}. L'ordre de passage au Festival de clôture sera négocié et établi avec le Conseil d'Administration de l'UCW en fonction, notamment, des impératifs techniques.

En conséquence, toute l'organisation et les frais y afférents sont à charge de l'Union Culturelle Wallonne.

A concurrence de € 370,00, maximum, par troupe finaliste et **sur présentation de factures du transporteur**, ces frais concernant le transport des décors seront pris en charge par l'U.C.W.

Les justificatifs des dépenses engagées doivent être adressés au Trésorier, Monsieur Emile TASSON, Avenue Provinciale, 80 - 1341 CEROUX MOUSTY - 010/61.29.18 **pour le 15 juin 2013**, tout dernier délai.

Art. 12 : _____

La compagnie lauréate aura la garde du Trophée Royal pendant un an. Elle se reconnaît responsable de la perte ou de la détérioration de la Coupe et devra la restituer en bon état à l' *Union Culturelle Wallonne* quinze jours au moins, avant la manifestation finale de la session suivante.

Lors de l'attribution du Trophée Royal, la troupe lauréate, devra signaler par écrit au Secrétariat général de l'Union Culturelle Wallonne les coordonnées de la (des) personne(s) qui aura(ont) la garde de ce trophée durant la période de sa détention.

Toute modification ou transfert éventuel doit être signalé, dans les 24 heures, au Secrétariat général de l'Union Culturelle Wallonne.

Art. 13 : _____

Toutes les Compagnies théâtrales ayant pris part au Tournoi d'Art dramatique en langues régionales de Wallonie recevront une aide à la participation de € 250.

Les compagnies qui participent au Festival de clôture du Grand Prix du Roi Albert I^{er} recevront, en outre, des prix en espèces.

Le lauréat de la session reçoit la garde du Trophée Royal.

Eventuellement :

S. A. B. A. M. CULTURE attribue un prix.

Des prix spéciaux à tous les participants.

Les prix en espèces et spéciaux, les aides à la participation et les diplômes ne seront remis qu'aux sociétés présentes à la réunion d'évaluation et à la séance de remise de la Coupe.

Art. 14 : _____

Le Conseil d'administration de l'Union Culturelle Wallonne arrête le calendrier complet du Grand Prix du Roi Albert I^{er} et statue, sans appel, sur tous les cas non prévus au présent règlement.

Toute correspondance relative au Grand Prix du Roi Albert I^{er} doit être adressée au Secrétariat général :

Rue Surllet 20 - 4020 Liège



Grand Prix du Roi Albert I^{er}

de théâtre en wallon.



C'est en 1931 que Sa Majesté le Roi Albert I^{er} a accordé à l' *Union Royale des Fédérations Dramatiques et Littéraires Wallonnes*, actuellement *Union Culturelle Wallonne*, un Challenge perpétuel dénommé « Coupe du Roi Albert » afin de récompenser chaque année la compagnie de théâtre en langue régionale qui se sera la plus distinguée lors d'un tournoi national.

En 1932, La Coupe du Roi a été attribuée pour la première fois à un Cercle de Couillet (Charleroi). A cette occasion, Sa Majesté le Roi Albert I accepta que l'on donne une représentation de la pièce lauréate au Palais royal, en sa présence.

Malheureusement, l'organisation de la Coupe du Roi fut interrompue pendant les années de guerre (40-45). Lors du 25^{ème} anniversaire de l'attribution de la Coupe, Sa Majesté le Roi Baudouin reçut au palais de Bruxelles les dirigeants

de l'Union Royale. Il fit de même en 1987, pour la 50^{ème} session.

C'est un événement, non seulement pour le théâtre en wallon mais pour toute la créativité et la diffusion en langues régionales de la Wallonie.

I vint todi on djoû qui n' a nin co v'nu...

Dji conè l' grand Louwis dispeûy todi. A 60 ans èco avou, c' è-st-on ome qu' a todi seû s' fé veûy voltî; i n' a jamais yeû one parole pus wôte qui l' ôte... Gn-aurè 30 ans au bon timps qu'il a fait l' grand nuk avou one djon.ne comère qui monteûve à s' minces èt qu' aveûve saquants ans di pus qu'li. Li prumî côp qui dj'l'a vèyu avou s' seure mine, sès tènès lèpes pa-d'zos on bètchu nez èt sès djambes come dès stapètes di pwès d' Rome, dj' a pinsé «aus mwârts èt aus mariadjes, on r'trove todi à r'dîre; maugré qu' on dit sovint qui c' èst dins lès vîs fornias qu'on fait lès mèyeûses dès sopes...! » Lès ans ont passés èt gn-a saquants djoûs, dj' a r'vèyu l' Louwis su l' martchi. Tot tapant one divise, nos avans yeû l' ratchon sètch èt nos l' avans ramouyî...Dj' a trové qu' i n' aveûve nin biacôp candjî, il a co todi on bia visadje; maïs i n' èst nin pus gaîy avou ! Li d'vise a toûrné autoû dès 30 mariadje :

-Et qwè vî scorion, on va fièster ça?
-Ô non ! Avou l' Rosa, i fait malaujîy d' rîre savoz ! Tènoz, po vos fé one idéye, nos avans stî en voyadje di nocès à Venise. Nos avin.nes fait on fwârt bia voyadje; maïs après ça, pus rin ! Po nos 20 ans d' mariadje, elle a quand min.me bin v'lu fé on voyadje èt n's avans stî à Lourdes; èt po lès 25 ans, dj' a tél'mint fait d' mès pîds èt d'mès pougns, qu' èle s'a lèyî adîre, maïs po z-aler one djoûrnèye à Biarin ! Et ça n' a nin stî mia qu' à Lourdes, gn-a pont yeû d' mirauke savoz, elle a riv'nu avou mi !
Nom di glu, on a bin raïson dè l' dîre «Marié on côp, moru on côp, 'l'èst bon insi; pace qui l' mariadje don, ci n'èst qu'on bègnon d' misères satchî pa deûs grossès bièsses !...»

Po sayî dè l' rapauji, dj' è lî a dit d' vant qu'il èrvôye:

-Vos savoz bin qu' on n' mougne nin l' bouli divant dè l' cûre don m'fi ! Et adon, i vint todi on djoû qui n' a nin co v'nu...!!

Ch.MASSAUX.

Un site à visiter **www.theatrewallon.be**

La Fédération Culturelle Wallonne de la Province de Liège vient de créer son propre site dont la page d'accueil, outre le sommaire, déroule des photos qui ont fait l'actualité de la fédération. Très complet et bien structuré

COCORICO *Magazine*

Le journal du bilinguisme wallon

Trimestriel diffusé à 4000 exemplaires
en Wallonie.

Tirage et diffusion contrôlables.

Tarif des publicités :

4 ^{ème} de couverture :	350 €
2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture :	300 €
1/1page intérieure :	250 €
1/2page intérieure :	140 €
1/4page intérieure :	75 €

Magazine édité par :

l'Union Culturelle Wallonne

Editeur responsable Paul LEFIN

Rue Général de Gaulle 71 à 4020 LIEGE

☎04/3426997

parutions : mars, juin, septembre, décembre

Formats :

Couvertures : 210 x 297 mm (bords perdus)
1/1 intérieure : 210 x 297 mm ou 180 x 260 mm
1/2 intérieure : 180 x 130 mm ou 85 x 260 mm
1/4 intérieure : 180 x 65 mm ou 85 x 130 mm

A vendre :

Des drapeaux wallons, « neufs emballés » (coq rouge sur fond jaune, nouvelle génération « 2010 »

Tissus de qualité, un coté mat et un coté brillant)

Taille : **1m60 X 90 cm**

12€ + 2€ de frais de port à verser sur :

001-2722049-14

en communication : drapeau wallon

renseignements : 0495/229644



ou

wallonie-debout@hotmail.com

Promotion : à chaque achat d'un drapeau, un autocollant coq wallon gratuit !

N'oublions pas qu'un drapeau WALLON bien placé vaut 1000 discours, 1001 colloques !

Ne ratez pas la rentrée scolaire !

La session 2012-2013 des cours de langue et de littérature wallonnes frappe déjà à notre porte. Inscrivez-vous auprès du C.R.I.W.E. rue Surlet 20 à 4020 Liège. Tel : 04/342 69 97 .

ucw@skynet.be. Cela ne coûte que 15€ pour l'année et, selon votre degré de connaissance du wallon, vous pourrez entreprendre le cycle de 3 ans

en première si vous êtes profane, en deuxième ou troisième si vous avez déjà de bonnes notions de base et même au-delà si la plume vous démange. Les cours se donnent les mardis scolaires de 19 à 21 h. rue Surlet 10 en Outremeuse.

Un accueil comme on aimerait en voir plus

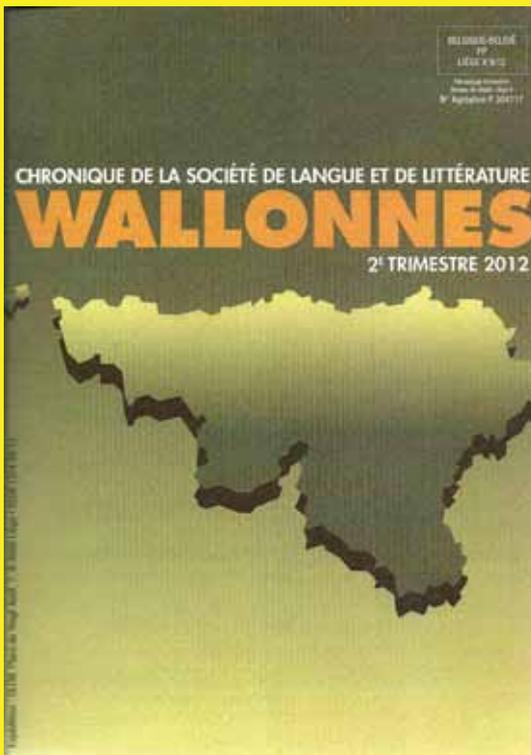


Les Molons en représentation à Budapest

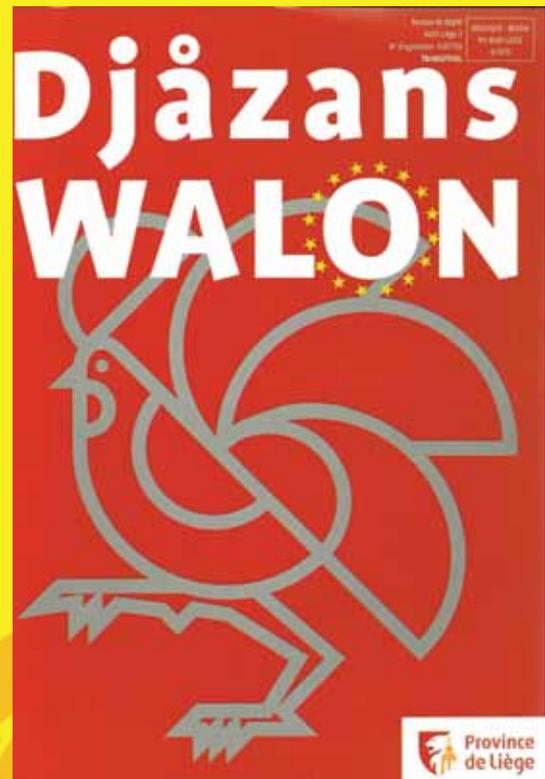
Ils étaient une quinzaine à s'envoler pour Budapest, ville départ d'un grand festival ambulant de folklore. La température supérieure à 40 degrés, ajoutée au poids du costume, en aura fait fondre plus d'un. Leur prestation fut très appréciée.



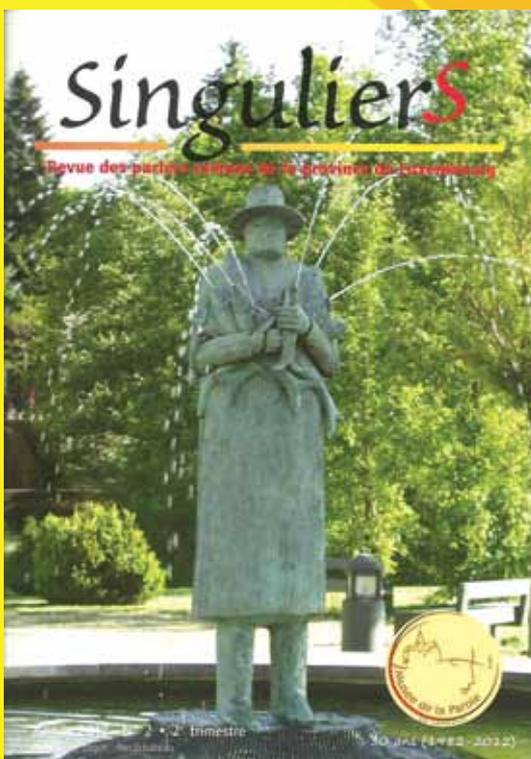
Si vous souhaitez vous procurer ces brochure ...



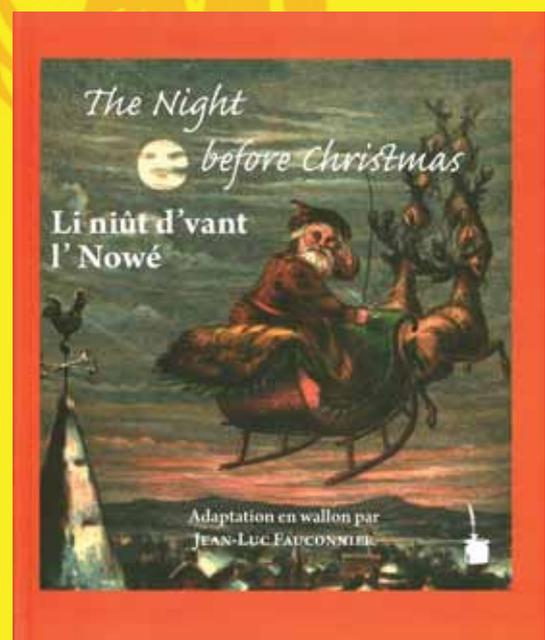
SLLW
7 Place du XX août
4000 Liege



Marcel Slangen
rue des Trixhes 202
4020 Jupille



Pierre Otjacques
rue de la Hette 19
6840 Neufchâteau



Jean-Luc Fauconnier
rue de Namur 600
6200 Châtelet